

# CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RAPPORT INDÉPENDANT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR LA LIBERTÉ ET LE PLURALISME DES MÉDIAS

## Objectif

L'objectif de cette consultation est de recueillir les avis et opinions concernant le [Rapport du Groupe de haut niveau sur la liberté et le pluralisme des médias](#)<sup>1</sup> (GHN) ainsi que sur tout autre aspect lié à la liberté et au pluralisme des médias que vous estimez important. Veuillez noter que le rapport ne représente ni ne préjuge de la position de la Commission et qu'il reflète les idées d'experts indépendants. Par le biais de cette consultation, l'objectif de la Commission est d'obtenir un large feedback concernant l'ensemble des recommandations émises par le Groupe de haut niveau de manière à permettre un large débat sur la liberté et le pluralisme des médias au sein de l'Union européenne.

Toute décision concernant de possibles actions de suivi sera basée sur une analyse en profondeur des compétences de l'Union européenne. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que la Charte des droits fondamentaux, selon son article 51 (2), n'étend pas le champ d'application du droit de l'Union au-delà des compétences de l'Union, ne crée aucune compétence ou tâche nouvelle pour l'Union ou ne modifie pas les compétences et tâches définies dans les traités.

Tandis que la présente consultation ouvre un débat public sur le pluralisme des médias et la liberté d'expression, sans prévoir explicitement à ce stade, la nature, la portée ou le moment d'actions de suivi, la Commission explore également d'autres initiatives concernant l'indépendance des Autorités Nationales de Régulation dans le secteur de l'audiovisuel, au sens de l'article 30 de la directive sur les services de médias audiovisuels, ainsi que leur coopération à travers l'Europe. Ceci est lié aux conditions d'application par les autorités nationales des règles du marché intérieur de l'UE concernant le secteur audiovisuel. Il s'agit du point de mire immédiat de toute initiative législative potentielle de l'UE en relation aux autorités publiques compétentes pour les questions de médias. Une [consultation publique distincte](#) dans ce domaine cherchera à récolter les vues d'un large éventail de parties prenantes<sup>2</sup>.

**Durée:** 22.03.2013 – 14.06.2013 (12 semaines)

**Public concerné:** Citoyens, organisations, autorités publiques

## Comment soumettre votre contribution?

Vous pouvez soit répondre au questionnaire en ligne, soit envoyer votre contribution par courrier postal à l'adresse suivante:

---

<sup>1</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/high-level-group-media-freedom-and-pluralism>

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/public-consultation-independence-audiovisual-regulatory-bodies>

Consultation publique sur le rapport indépendant du Groupe de haut niveau sur la liberté et le pluralisme des médias  
Commission européenne  
Direction Générale Réseaux de communication, contenu et technologies  
Unité G1  
Bureau BU25 05/181  
B – 1049 Bruxelles

### **Données personnelles**

Les contributions seront publiées sur le site Internet de la Direction Générale Réseaux de communication, contenu et technologies. Les réponses reçues seront disponibles sur le site Internet de la Commission européenne sauf demande spécifique de confidentialité.

Si vous ne souhaitez pas que votre réponse soit publiquement disponible, nous vous demandons d'indiquer clairement dans la case de la consultation destinée à cet effet.

[Règles en matière de protection des<sup>3</sup> données à caractère personnel](#)

### **Contact**

[CNECT-G1-HLG@ec.europa.eu](mailto:CNECT-G1-HLG@ec.europa.eu)

### **Transparence**

Dans un souci de transparence, nous invitons les organisations à fournir au public toute information utile les concernant en s'enregistrant au registre de transparence et en souscrivant à son code de conduite. Si une organisation n'est pas enregistrée, sa contribution sera publiée séparément de celles des organisations enregistrées.

---

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/geninfo/legal\\_notices\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/geninfo/legal_notices_fr.htm)

## Contexte

La liberté et le pluralisme des médias sont des piliers fondamentaux de la démocratie en Europe, inscrits dans la Charte européenne des droits fondamentaux. La possibilité de pouvoir librement exprimer et échanger des opinions ainsi que l'accès à un large éventail d'idées sont non seulement une valeur sociétale importante mais ont aussi un impact positif en tant que moteur économique.

L'évolution de la convergence entre les mondes physiques et en ligne dans le secteur des médias apporte de nouvelles manières de partager les idées et permet la participation directe des citoyens au débat politique, mais elle implique également de nouveaux défis pour les médias, y compris le maintien du pluralisme des médias. L'impact de la révolution numérique sur le secteur des médias a été traité en 2012 par le [Forum](#)<sup>4</sup> de l'UE sur l'avenir des médias.

Selon son article 51 (1), les dispositions de la Charte des droits fondamentaux ne s'adressent aux États membres que lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. Dans le cadre de ses compétences, la Commission a cherché à assurer le respect de la liberté et du pluralisme des médias. Dans de récents cas impliquant des États Membres, la Commission s'est basée en particulier sur les règles du traité de l'Union européenne concernant la liberté d'établissement ainsi que sur la directive SMA.

Cependant, la Commission est constamment appelée à agir davantage pour la défense de ces droits fondamentaux en usant de ses compétences. Le 25 septembre 2008, le Parlement européen a rappelé à la Commission qu'il lui avait demandé à plusieurs reprises de présenter une directive qui assurerait (entre autres choses) le pluralisme des médias<sup>5</sup>. Le 10 mars 2011, le Parlement européen a appelé la Commission à proposer une initiative législative sur la liberté, le pluralisme et l'indépendance de la gouvernance des médias<sup>6</sup>. Un autre exemple est l'initiative européenne pour le pluralisme des médias, qui invite les institutions européennes à garantir le droit à une information indépendante et pluraliste<sup>7</sup>.

Ceci mène à la nécessité d'un débat plus large et ouvert sur le rôle propre de l'UE dans un paysage médiatique en évolution rapide, un débat mené en reconnaissant pleinement les limites fixées par le Traité aux compétences de l'UE.

[Un rapport récent du Centre pour le pluralisme et la liberté des médias](#)<sup>8</sup> traite également de la question de l'interprétation des compétences de l'Union européenne en matière de pluralisme et de liberté des médias.

---

<sup>4</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/eu-media-futures-forum>

<sup>5</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0459+0+DOC+XML+V0//FR>

<sup>6</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0094+0+DOC+XML+V0//fr>

<sup>7</sup> Numéro d'enregistrement attribué par la Commission: ECI(2012)000013 <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing/details/2012/000013?lg=fr>

<sup>8</sup> <http://cmpf.eui.eu/publications/policyreport.aspx>

Le Groupe indépendant de haut niveau sur la liberté et le pluralisme des médias a présenté son rapport en janvier 2013.

Ce [rapport](#)<sup>9</sup> reflète uniquement les opinions des membres du GHN, Professeur Vaira Vīķe-Freiberga ancienne présidente de la Lettonie et Présidente du GHN, Professeur Herta Däubler-Gmelin, Professeur Luís Miguel Poiares Pessoa Maduro et Monsieur Ben Hammersley (voir ici le [résumé en français](#)<sup>10</sup>).

Le groupe était invité à analyser et fournir des recommandations indépendantes sur les sujets tels que:

- Les restrictions à la liberté des médias émanant d'interférences politiques (qu'il s'agisse d'intervention d'Etat ou de législations nationales)
- Les restrictions à la liberté des médias liées à des intérêts privés ou commerciaux
- La concentration de la propriété des médias et ses conséquences sur la liberté et le pluralisme et sur l'indépendance des journalistes
- Les menaces juridiques existantes ou potentielles sur la protection des droits des journalistes ou sur leur profession même au sein des Etats membres
- Le rôle et l'indépendance des autorités de régulation
- Les mesures existantes ou potentielles en faveur de la qualité du journalisme, de l'éthique et de la responsabilité des médias, du ressort des compétences respectives des autorités régionales, nationales, européennes et internationales.

Pour plus d'information, veuillez svp consulter les [termes de référence du Groupe de haut niveau](#)<sup>11</sup>

La Commission européenne reconnaît pleinement l'importance des mécanismes existants, en particulier le rôle crucial du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme pour la protection de la liberté et du pluralisme des médias. La Commission est également consciente de l'importance des mécanismes d'autorégulation dans les domaines du pluralisme des médias et du journalisme de qualité.

Les réponses à la présente consultation contribueront à évaluer si des mesures supplémentaires doivent être prises par l'Union européenne, dans le respect de ses compétences. La Commission européenne souhaiterait ainsi assurer la plus large consultation possible des différentes parties prenantes.

Le rapport indépendant propose une large gamme de recommandations, chacune s'adressant à des catégories d'acteurs spécifiques, y compris l'Union européenne, les Etats membres et d'autres parties prenantes dans le secteur des médias. La Commission européenne a conduit une analyse préliminaire des recommandations qui suggère que dans de nombreux domaines, des initiatives sont déjà en cours au niveau de l'UE, comme

---

<sup>9</sup> <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/high-level-group-media-freedom-and-pluralism>

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/HLG\\_Exec\\_sum\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/HLG_Exec_sum_fr.pdf)

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/hlg\\_tor\\_1.pdf](https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/hlg_tor_1.pdf)

par exemple le travail législatif actuel sur la protection des données, les efforts en vue de l'établissement d'un outil de monitoring du pluralisme des médias, la récente consultation publique sur la neutralité du net, et les négociations avec les pays candidats.

## QUESTIONNAIRE

### I. Informations sur le (la) sondé (e)

La première partie du questionnaire consiste à recueillir des informations sur vous, en fonction de si vous répondez à titre individuel ou au nom d'une entité telle qu'une organisation, une institution ou une association. Si vous travaillez pour une telle entité mais ne représentez pas formellement ses opinions, veuillez s'il vous plait répondre au questionnaire **en tant qu'individu (section I.1)**. Si vous représentez les opinions de plusieurs personnes ou entités – par exemple, plusieurs membres d'un groupe de recherche dans un Etat membre ou un consortium international couvrant plusieurs Etats membres – veuillez s'il vous plait sélectionner **l'option représentant (section I.2)** et indiquer clairement le nom de l'entité / des entités au nom de laquelle / desquelles vous répondez.

#### I.1 Information personnelle

A quel titre répondez-vous? (veuillez svp choisir une option)

- Citoyen
- Chercheur
- Autre

Veuillez s'il vous plait indiquer votre nom: \_\_\_\_\_

Veuillez s'il vous plait indiquer votre sexe:

- Masculin
- Féminin

Quel âge avez-vous?

- <18 ans
- 18-29 ans
- 30-39 ans
- 40-49 ans
- 50-59 ans
- 60-69 ans
- >= 70 ans

Quelle est votre nationalité? (choix multiples possibles)

- |                                     |  |                                   |                                      |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Allemagne  | <input type="checkbox"/> Autriche              | <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Bulgarie    |
| <input type="checkbox"/> Chypre     | <input type="checkbox"/> Danemark              | <input type="checkbox"/> Espagne  | <input type="checkbox"/> Estonie     |
| <input type="checkbox"/> Finlande   | <input type="checkbox"/> France                | <input type="checkbox"/> Grèce    | <input type="checkbox"/> Hongrie     |
| <input type="checkbox"/> Irlande    | <input type="checkbox"/> Italie                | <input type="checkbox"/> Lettonie | <input type="checkbox"/> Lituanie    |
| <input type="checkbox"/> Luxembourg | <input type="checkbox"/> Malte                 | <input type="checkbox"/> Pays-Bas | <input type="checkbox"/> Pologne     |
| <input type="checkbox"/> Portugal   | <input type="checkbox"/> République<br>tchèque | <input type="checkbox"/> Roumanie | <input type="checkbox"/> Royaume-Uni |
| <input type="checkbox"/> Slovaquie  | <input type="checkbox"/> Slovénie              | <input type="checkbox"/> Suède    | <input type="checkbox"/> Autre       |

Où résidez-vous actuellement ? (une seule réponse)

- |                                     |  |                                   |                                      |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Allemagne  | <input type="checkbox"/> Autriche              | <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Bulgarie    |
| <input type="checkbox"/> Chypre     | <input type="checkbox"/> Danemark              | <input type="checkbox"/> Espagne  | <input type="checkbox"/> Estonie     |
| <input type="checkbox"/> Finlande   | <input type="checkbox"/> France                | <input type="checkbox"/> Grèce    | <input type="checkbox"/> Hongrie     |
| <input type="checkbox"/> Irlande    | <input type="checkbox"/> Italie                | <input type="checkbox"/> Lettonie | <input type="checkbox"/> Lituanie    |
| <input type="checkbox"/> Luxembourg | <input type="checkbox"/> Malte                 | <input type="checkbox"/> Pays-Bas | <input type="checkbox"/> Pologne     |
| <input type="checkbox"/> Portugal   | <input type="checkbox"/> République<br>tchèque | <input type="checkbox"/> Roumanie | <input type="checkbox"/> Royaume-Uni |
| <input type="checkbox"/> Slovaquie  | <input type="checkbox"/> Slovénie              | <input type="checkbox"/> Suède    | <input type="checkbox"/> Autre       |

Quel est votre niveau d'éducation formel le plus élevé?

- Enseignement secondaire (niveau inférieur)
- Enseignement secondaire (niveau supérieur/Lycée)
- Diplôme universitaire (type court – 3 ans)
- Diplôme universitaire (type long –  $\geq$  4 ans)
- Autre

Comment décririez-vous votre activité professionnelle actuelle?

- En cours d'étude (y compris en apprentissage)
- Indépendant
- Employé
- Cadre moyen
- Cadre supérieur
- Autre

Avez-vous, ou avez-vous eu précédemment, via votre travail, une relation directe avec l'industrie des médias?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu "oui" à la dernière question, veuillez svp préciser votre actuel et/ou précédent lien professionnel avec le secteur des médias:

---

---

---

---

---

---

Veuillez s'il vous plait continuer à la section II

## **I.2 Information sur la représentation**

Quel type d'organisation, d'institution ou d'entité similaire représentez-vous?

- Groupe de parti politique
- Autorité publique
- Régulateur
- Industrie
- Association commerciale
- Organisation non-gouvernementale
- Organisation de recherche
- Autre

Veuillez s'il vous plait indiquer le nom de l'organisation, institution ou entité similaire que vous représentez:

---

A votre avis, quelle est la nationalité de l'organisation, institution ou entité similaire que vous représentez? (une seule réponse)

- |                                     |  |                                   |                                      |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Allemagne  | <input type="checkbox"/> Autriche              | <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Bulgarie    |
| <input type="checkbox"/> Chypre     | <input type="checkbox"/> Danemark              | <input type="checkbox"/> Espagne  | <input type="checkbox"/> Estonie     |
| <input type="checkbox"/> Finlande   | <input type="checkbox"/> France                | <input type="checkbox"/> Grèce    | <input type="checkbox"/> Hongrie     |
| <input type="checkbox"/> Irlande    | <input type="checkbox"/> Italie                | <input type="checkbox"/> Lettonie | <input type="checkbox"/> Lituanie    |
| <input type="checkbox"/> Luxembourg | <input type="checkbox"/> Malte                 | <input type="checkbox"/> Pays-Bas | <input type="checkbox"/> Pologne     |
| <input type="checkbox"/> Portugal   | <input type="checkbox"/> République<br>tchèque | <input type="checkbox"/> Roumanie | <input type="checkbox"/> Royaume-Uni |
| <input type="checkbox"/> Slovaquie  | <input type="checkbox"/> Slovénie              | <input type="checkbox"/> Suède    | <input type="checkbox"/> Autre       |



Dans l'Union Européenne quel est le principal lieu d'établissement de l'organisation, institution ou entité similaire que vous représentez? (une seule réponse)

- |                                     |  |                                   |                                      |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Allemagne  | <input type="checkbox"/> Autriche              | <input type="checkbox"/> Belgique | <input type="checkbox"/> Bulgarie    |
| <input type="checkbox"/> Chypre     | <input type="checkbox"/> Danemark              | <input type="checkbox"/> Espagne  | <input type="checkbox"/> Estonie     |
| <input type="checkbox"/> Finlande   | <input type="checkbox"/> France                | <input type="checkbox"/> Grèce    | <input type="checkbox"/> Hongrie     |
| <input type="checkbox"/> Irlande    | <input type="checkbox"/> Italie                | <input type="checkbox"/> Lettonie | <input type="checkbox"/> Lituanie    |
| <input type="checkbox"/> Luxembourg | <input type="checkbox"/> Malte                 | <input type="checkbox"/> Pays-Bas | <input type="checkbox"/> Pologne     |
| <input type="checkbox"/> Portugal   | <input type="checkbox"/> République<br>tchèque | <input type="checkbox"/> Roumanie | <input type="checkbox"/> Royaume-Uni |
| <input type="checkbox"/> Slovaquie  | <input type="checkbox"/> Slovénie              | <input type="checkbox"/> Suède    | <input type="checkbox"/> Autre       |

Veillez caractériser le rôle de l'organisation, institution ou entité similaire que vous représentez dans le secteur des médias?

- Uniquement active dans le secteur des médias
- Principalement active dans le secteur des médias
- Essentiellement active dans le secteur des médias
- Active entre autre dans le secteur des médias
- Pas d'implication directe dans le secteur des médias
- Pas d'implication dans le secteur des médias

*Veillez s'il vous plait continuer à la section II*

## II. Questions concernant les recommandations

Veillez svp trouver ci-dessous les recommandations du Groupe indépendant de Haut Niveau (GHN) sur la liberté et le pluralisme des médias qui a présenté son rapport en janvier 2013. Le rapport et ses recommandations reflètent uniquement les vues des membres du GHN, Prof. Vike-Freiberga, Présidente du GHN et ancienne Présidente de la Lettonie, Prof. Herta Däubler-Gmelin, Prof. Luís Miguel Poiares Pessoa Maduro et Monsieur Ben Hammersley.

Veillez noter que le rapport ne représente ni ne préjuge de la position de la Commission européenne.

**Recommandation n°1:** L'UE devrait être considérée comme compétente pour protéger activement la liberté et le pluralisme des médias au niveau des États afin de garantir la substance des droits accordés à ses habitants par les traités, notamment les droits à la libre circulation et à la démocratie représentative. Le lien entre la liberté et le pluralisme des médias et la démocratie européenne, en particulier, justifie que la compétence de l'UE soit plus étendue pour ces droits que pour d'autres consacrés par la charte des droits fondamentaux.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°2:** Pour renforcer ses valeurs de liberté et de pluralisme, l'UE devrait confier à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne un rôle d'observation de la liberté et du pluralisme des médias au niveau national, qui serait inscrit tant dans le programme de travail de l'Agence que dans son budget. L'Agence publierait ensuite régulièrement des rapports sur les risques qu'elle aurait observés pour la liberté des médias et leur pluralisme dans l'UE. Le Parlement européen pourrait ensuite débattre du contenu de ces rapports, puis adopter des résolutions ou faire des suggestions quant aux mesures à prendre.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°3:** Au lieu du mécanisme suggéré dans la précédente recommandation, l'UE pourrait mettre en place un observatoire indépendant, idéalement dans un cadre universitaire, qui pourrait être partiellement financé par elle, mais serait entièrement indépendant dans ses activités.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°4:** Tous les pays de l'UE devraient disposer de conseils des médias indépendants dont la composition serait équilibrée sur le plan politique et culturel et diversifiée sur le plan social. Les nominations dans ce cadre devraient être transparentes et des systèmes d'équilibre des pouvoirs devraient être prévus à cette fin dès le départ. Ces organismes seraient compétents pour enquêter sur des plaintes, tout comme un médiateur des médias, mais seraient également chargés de vérifier que les organisations

du secteur des médias ont publié un code de conduite et ont révélé les informations relatives à leurs propriétaires, déclaré les éventuels conflits d'intérêts, etc. Les conseils des médias devraient disposer de réels pouvoirs d'exécution et, ainsi, pouvoir imposer des amendes, rendre des injonctions de publier ou de diffuser des excuses, ou priver un journaliste de son statut. Les conseils des médias nationaux devraient respecter un ensemble de normes de portée européenne et faire l'objet d'un suivi par la Commission, qui veillerait à ce qu'ils respectent les valeurs européennes.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°5:** Pour améliorer le fonctionnement du marché unique, une harmonisation plus poussée de la législation de l'UE serait très utile. Actuellement, l'existence de divergences entre les règles nationales peut entraîner des distorsions dans le cadre des activités transfrontière, surtout pour les médias en ligne. Il serait particulièrement important d'adopter des règles d'harmonisation minimale couvrant les activités médiatiques transfrontière dans des domaines comme la législation sur la diffamation et la protection des données.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°6** Il est recommandé de créer un réseau des autorités réglementaires nationales de l'audiovisuel, sur le modèle de celui créé par le cadre réglementaire des communications électroniques. Ce réseau permettrait le partage de bonnes pratiques et établirait des normes de qualité. Toutes les autorités réglementaires devaient être indépendantes, et les nominations en leur sein devaient se faire dans la transparence, avec un système approprié d'équilibre des pouvoirs.

Une [consultation publique distincte](#) dans ce domaine cherchera à recueillir les vues d'un large éventail de parties prenantes<sup>12</sup>.

**Recommandation n°7:** Les autorités nationales de la concurrence doivent (faire) réaliser, de façon proactive, des évaluations régulières des marchés et de l'environnement des médias dans chaque pays, en mettant en évidence les menaces potentielles pour le pluralisme. Au niveau de l'UE, des évaluations proactives du marché, sous la forme d'enquêtes sectorielles, devraient être réalisées dans le cadre de la politique de concurrence.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°8:** Les autorités européennes et nationales de la concurrence devraient tenir compte de la valeur spécifique du pluralisme des médias lorsqu'elles font appliquer les règles de concurrence. Pour la définition des marchés en cause, il convient également qu'elles prennent en considération la convergence de plus en plus prononcée de différents canaux de communication et d'accès aux médias. En outre, le GHN invite ces autorités européennes et nationales à suivre avec une attention toute particulière, dans

---

<sup>12</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/public-consultation-independence-audiovisual-regulatory-bodies>

le cadre de la politique de concurrence, les nouvelles évolutions en matière d'accès en ligne aux informations. La position dominante détenue par certains fournisseurs d'accès aux réseaux ou fournisseurs d'information sur l'internet ne devrait pas pouvoir entraîner de restrictions à la liberté et au pluralisme des médias. L'accès libre et non discriminatoire aux informations pour tous les citoyens doit être protégé dans le monde en ligne, si nécessaire par le droit de la concurrence et/ou l'application d'un principe de neutralité des réseaux et de l'internet.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°9:** La liberté et le pluralisme des médias devraient figurer au premier plan dans l'évaluation des pays en voie d'adhésion. Un environnement médiatique libre et pluraliste doit être une condition préalable à l'adhésion à l'UE.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°10:** L'UE devrait soulever la question de la liberté des journalistes dans toutes les enceintes internationales où les droits de l'homme et la démocratie sont débattus, notamment dans le cadre de ses accords commerciaux et accords de partenariat ainsi que dans le contexte de l'aide qu'elle apporte.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°11:** Tout nouveau cadre réglementaire doit être adapté à la nouvelle réalité d'un environnement médiatique fluide et couvrir tous les types d'activités journalistiques, quel que soit le moyen de transmission utilisé.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°12:** Pour permettre à l'utilisateur de savoir, en toute transparence, à quel point un service est individualisé, les services qui fournissent des résultats de recherche ou des fils d'information fortement personnalisés devraient permettre d'interrompre cette personnalisation, soit temporairement pour une seule requête, soit de façon permanente jusqu'à nouvel ordre.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°13:** Les canaux ou mécanismes par lesquels les médias sont livrés à l'utilisateur final devraient traiter les contenus de façon entièrement neutre. Dans le cas des réseaux numériques, la neutralité de l'internet et le principe du bout en bout devraient être inscrits dans le droit de l'UE.

Ceci a fait l'objet d'une récente consultation. Vous trouverez [ici le lien vers le questionnaire](#)<sup>13</sup>

**Recommandation n°14:** Il y a lieu de rationaliser et de coordonner le soutien et le financement en faveur d'un journalisme de qualité qui existent déjà dans plusieurs pays de l'UE. Des prix européens devraient être créés pour les journalistes talentueux et ceux ayant fait des découvertes importantes. Il y aurait lieu de commander une étude supplémentaire sur les nouvelles formes possibles de financement du journalisme de qualité et d'investigation, y compris le recours à des nouvelles technologies telles que le financement participatif.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°15:** Les financements publics devraient être réservés aux médias qui publient un code de conduite facilement accessible au public (notamment sur leur site web).

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°16:** Tout financement public des médias devrait être accordé sur la base de critères non discriminatoires, objectifs et transparents qui seraient communiqués à l'avance à tous les médias.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°17:** Afin de constituer des cadres de journalistes professionnels qui soient compétents pour travailler dans un paysage médiatique en mutation rapide, ou de créer des possibilités de faire du journalisme d'investigation, des bourses journalistiques devraient être offertes à des candidats, tant en début de carrière qu'en milieu de carrière, qui pourraient se mettre en congé des médias pour lesquels ils travaillent. Les universités et les centres de recherche devraient créer des postes pour des journalistes en résidence dans le cadre de telles bourses financées par l'UE. La sélection des journalistes serait effectuée par les institutions universitaires et scientifiques elles-mêmes. Ces bourses seraient particulièrement précieuses pour le journalisme d'investigation ou pour la formation de journalistes à la vulgarisation de sujets complexes comme les sciences, les technologies, la finance ou la médecine.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°18:** Il conviendrait que les organisations de médias et de journalistes adaptent leurs codes de conduite et leurs principes journalistiques aux défis

---

<sup>13</sup> <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/line-public-consultation-specific-aspects-transparency-traffic-management-and-switching-open>

posés par l'évolution rapide de l'environnement médiatique. Elles devraient en particulier apporter des réponses claires à la question de la vérification des sources et des faits, et réguler de façon transparente leur rapport aux sources d'information extérieures.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°19:** L'éducation aux médias devrait être enseignée dans les écoles, à partir du niveau secondaire. Les programmes de cours nationaux prévoiraient d'étudier de façon critique, dans le cadre des cours d'éducation civique ou de sciences sociales, le rôle des médias dans le bon fonctionnement d'une démocratie.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°20:** Pour évaluer l'évolution des schémas de consommation de médias ainsi que leurs incidences sociales, des études longitudinales globales sont nécessaires au niveau de l'UE. Plus généralement, l'UE devrait financer de manière durable des recherches universitaires et des études sur l'évolution de l'environnement médiatique, afin que soit constituée une base scientifique solide pour les initiatives politiques dans ce domaine.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°21:** Tous les pays de l'UE devraient avoir inscrit dans leur législation le principe de la protection des sources journalistiques, les restrictions à ce principe n'étant acceptables que sur la base d'une décision judiciaire, compatible avec la constitution du pays.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°22:** L'accès à des sources d'information et manifestations publiques devrait dépendre de critères objectifs, non discriminatoires et transparents. Notamment, pour les conférences de presse, les moyens électroniques devraient être utilisés autant que possible pour diffuser l'événement à un public plus large.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°23:** Les États membres devraient veiller à ce que des instruments appropriés soient mis en place pour identifier les personnes qui ont nui à autrui par l'intermédiaire des médias, même en ligne. Cependant, toutes les données utilisateur collectées à cette fin resteraient confidentielles, sauf en cas de décision judiciaire.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°24:** Les tribunaux devraient pouvoir imposer, à titre de réparation, des excuses et la rétractation d'accusations, qui occuperaient un emplacement et une surface identiques à ceux du texte diffamatoire s'il s'agit d'une publication écrite, ou seraient présentées dans le même créneau horaire s'il s'agit d'un programme de radio ou de télévision. Outre ces cas et les droits de réponse imposés par la loi, les médias d'information devraient aussi adopter la pratique responsable qui consiste à publier des rétractations et des corrections d'informations fausses et non vérifiées à la simple demande d'un particulier qui apporterait des preuves. Ces rétractations et corrections seraient publiées avec la même importance que les informations d'origine lorsque la nécessité de réparer les dommages potentiellement causés par les fausses informations le justifie. Tout financement public devrait être subordonné à l'insertion de dispositions à ce sujet dans le code de conduite de l'entité concernée.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°25:** Pour veiller à ce que l'ensemble des médias suivent des codes de conduite et des lignes éditoriales clairement identifiables et appliquent les principes de l'indépendance éditoriale, l'obligation de rendre ces éléments accessibles au public, y compris par publication sur leur site web, devrait leur être imposée.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°26:** Il y a lieu de prévoir un financement public pour les médias qui sont essentiels au pluralisme (sur les plans géographique, linguistique, culturel ou encore politique), mais ne sont pas viables sur le plan commercial. L'État devrait intervenir chaque fois qu'il existe une défaillance du marché entraînant une insuffisance du pluralisme, ce dernier devant être considéré comme un bien public essentiel.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°27:** Lorsque des médias sont la propriété de pouvoirs publics, ils devraient faire l'objet de règles strictes qui interdisent toute ingérence gouvernementale et garantissent un pluralisme interne, et être placés sous la supervision d'un organisme indépendant représentant toutes les parties concernées.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°28:** La mise à disposition de moyens financiers pour les réseaux européens de médias (y compris pour leurs frais de traduction, de déplacement ou de coordination) devrait constituer un élément essentiel de la politique européenne des médias. Le soutien aux journalistes spécialisés dans les sujets transfrontière devrait être prévu au titre de ces financements.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°29:** L'attention des écoles de journalisme nationales et des professeurs d'université est attirée sur la possibilité d'appliquer le programme Jean Monnet au soutien à des programmes d'études et à des enseignements portant sur la couverture des questions européennes. La Commission devrait être spécialement proactive pour informer les écoles de journalisme de cette possibilité et considérer ce domaine comme une priorité dans le cadre de la procédure de sélection pour ce programme.

Avez-vous des observations?

**Recommandation n°30:** Les acteurs politiques de l'UE sont en mesure de susciter une couverture médiatique des actualités européennes et ont une responsabilité particulière à cet égard. Les présidents des institutions de l'UE devraient régulièrement organiser des entretiens avec un groupe de journalistes issus de médias nationaux de l'ensemble de l'UE. Cette formule aurait l'avantage non seulement d'augmenter la couverture nationale des affaires européennes, mais aussi de rendre cette couverture plus pluraliste, puisque les entretiens qui seraient diffusés ou publiés dans les différents États membres comprendraient des questions de journalistes provenant d'autres États membres.

Avez-vous des observations?



### III. Soumettre votre contribution

Consentez-vous à la publication de votre contribution?

- Oui  
 Non

#### Participation au suivi

Après avoir examiné les réponses à cette consultation, la Commission européenne prendra une décision sur des mesures supplémentaires à prendre. Nous pourrions être amenés à contacter les participants pour obtenir des précisions sur leurs réponses ou de les impliquer dans les activités à venir.

Si vous souhaitez indiquer votre disponibilité à ces fins, veuillez s'il vous plait préciser vos coordonnées ici:

---

---

---

---

---

---

Veuillez s'il vous plait soumettre votre réponse finale à l'adresse suivante:

Consultation publique sur le rapport indépendant du Groupe de haut niveau sur la liberté et le pluralisme des médias  
Commission européenne  
Direction Générale Réseaux de communication, contenu et technologies  
Unité G1  
Bureau BU25 05/181  
B – 1049 Bruxelles

*Nous vous remercions de votre participation.*